

COMMUNE DE LE CHEFRESNE

COMPTE-RENDU REUNION DU 26 NOVEMBRE 2009 A 20H30

Étaient présents : Jean-Claude BOSSARD, Jacques DESMONTS, Roland DUVAL, Yohann LEROUTIER, Jean-Claude LEBRUN, Daniel BRULE, Patrick JEAN, Jacqueline ENGUEHARD, Yannick LARSONNEUR.

Absents excusés : néant

Absents non-excusés : néant

Étaient présents : Stéphane CARRE

Lecture du compte rendu réunion 14 octobre 2009 par Valérie MORIN. Jacques DESMONTS ajoute qu'il n'a pas trouvé de sable pour le terrain de tennis. Jean-Claude LEBRUN confirme, continuer la recherche. Le compte-rendu est validé.

Désignation d'un secrétaire de séance

Valérie MORIN a été élue secrétaire de séance. Accepté à l'unanimité.

Préambule :

Jean-Claude BOSSARD explique le budget annexe : distinct du budget général, avantage : ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service ou d'une opération, et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. Ils sont affectés à une opération précise sans limite de temps.

1. PROJET PHOTOVOLTAIQUE

1.1 Présentation du projet

Le maire présente au conseil le projet de réalisation d'une installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'église. Cette installation rentable à moyen terme permettrait d'avoir les moyens d'entretenir convenablement l'église tout en confirmant l'orientation du conseil municipal en faveur du développement durable. Mais aussi de rénover la toiture défailante.

Pour réaliser cette installation de panneaux au sud. Une étude technique financière de faisabilité estimée à 2 600 € HT (subventionnée à 70 % par l'ADEME) est proposée par les « 7 vents du Cotentin ».

Avis des Bâtiments de France : impact visuel, ne veut pas cautionner mais ne peut pas interdire car l'église n'est pas un bâtiment classé.

Les 2 600 € seront intégrés dans le budget annexe.

Le conseil accepte à l'unanimité l'étude.

1.2 Création d'un budget annexe

Oui à l'unanimité pour la création d'un budget annexe intitulé : « production d'énergies renouvelables » à compter du 1er janvier 2010. Il est précisé que les recettes dégagées sur ce budget seront affectées uniquement à l'église.

2. PROJET DE LOTISSEMENT

2.1. Présentation du projet

Dans le mandat précédent nous avons réalisé une carte communale afin de permettre à notre commune d'accueillir de nouveaux habitants. Une parcelle dans la zone constructible se libère. Nous avons donc aujourd'hui l'opportunité de réaliser la viabilisation, d'un lotissement d'une quinzaine de lots, conforme à une urbanisation rurale, économe et respectueuse de l'environnement.

De plus un assainissement individuel sera possible ce qui permettra à ces maisons d'avoir un coût de fonctionnement moindre.

Un terrain 14 000 m² est proposé à la vente par les propriétaires.

Le conseil accepte à l'unanimité sous réserve du résultat des sondages de sols pour un assainissement individuel (début décembre). Et autorise le maire à négocier cet achat dans cet éventualité.

2.2. Création d'un budget annexe

Le conseil accepte à l'unanimité la création d'un budget annexe pour le lotissement.

2.3. Création d'une commission lotissement

Daniel BRULE, Jacques DESMONTS, Jean-Claude LEBRUN, Jean-Claude BOSSARD, Yohann LEROUTIER, Patrick JEAN.

Le conseil accepte à l'unanimité ces personnes.

3. PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 Présentation du projet

Le projet assainissement effectué à la demande de la CCCP par Safège environnement en 2006 avait évalué le coût à 700 000 € avec un prix de branchement autour de 10 000 €. Projet dispendieux et insupportable financièrement.

Suite à une rencontre avec 2 techniciens de la DDAS, nous avons trouvé un compromis qui permette la réalisation d'un assainissement collectif uniquement pour les maisons qui ne

peuvent pas développer une autre filière : la salle des fêtes, la mairie, le logement communal et 7 à 8 maisons du bourg (étude au cas par cas pour les maisons).

Pour réaliser cet assainissement un terrain de 28 000 m² est disponible à la vente.

Le conseil accepte à l'unanimité l'étude de ce projet et autorise le maire à négocier l'achat du terrain pour sa réalisation.

3.2. Création d'une commission

Roland DUVAL, Yannick LARSONNEUR, Jacqueline ENGUEHARD, Jean-Claude BOSSARD, Patrick JEAN, Jacques DESMONTS.

Le conseil accepte à l'unanimité ces personnes.

4. BUDGET GENERAL

Jean-Claude BOSSARD informe que l'endettement de la commune est à hauteur de 60 000 €, remboursement de 14 000 € par an.

4.1. Décision modificative n° 4

Inscription des frais de diagnostic des temples et des frais de diagnostic sur le logement communal.

C/ 165D	153,00 €		C/ 7788	3 553,00 €
C/ 2313D 2009-01	3 600,00 €		C/ 1641R 2009-01	3 600,00 €
C/ 2313D 2007-01	3 700,00 €		C/ 1328R 2007-01	3 700,00 €
C/ 6226	3 800,00 €		C/ 70311	400,00 €
C/ 023	153,00 €		C/ 021	153,00 €

4.2. Fermeture d'un contrat d'alimentation en eau potable

2 m² de consommation d'eau pour l'église et le terrain de tennis, et les compteurs d'eau seront payants donc le conseil décide la fermeture de ces derniers.

Il est décidé d'installer une réserve de 1 000 l sous une gouttière au cimetière, et d'interdire le dépôt de poubelle dans le cimetière.

4.3. Amortissement des immobilisations

Il s'agit de constater la dépréciation de valeur des biens acquis par la collectivité. Cela correspond à l'étalement systématique d'un coût sur une durée d'utilisation. Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, et facultatif dans les autres.

Le Conseil décide à l'unanimité de réaliser l'amortissement des immobilisations à compter de ce jour.

5. CIMETIERE PROTESTANT

5.1. Création d'un règlement

Suite à un souci dans ce cimetière, j'ai rencontré la communauté protestante et le président de l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne.

C'est le 15 mai 1834 que la commune a acheté ce terrain pour en faire un cimetière pour les protestants du Chefresne.

Je vous propose d'adapter le règlement du cimetière communale à ce cimetière, à savoir :

- le cimetière est réservé a la communauté protestante du Chefresne ou à ses descendants directs.
- Les corps sont inhumés soit en terrain commun soit en concession avec obligation de fosse.
- Le caractère végétal du cimetière doit être préservé ainsi que sa sobriété.
- Les monuments funéraires ne doivent pas dépasser 0,50 m de hauteur.
- Le prix de chaque concession est fixé par le conseil, il est identique que pour le cimetière public.

Le conseil accepte à l'unanimité le règlement.

5.2. Définition des tarifs

Ce seront les mêmes tarifs que le cimetière catholique.

6. TERRAIN COMMUNAL

6 .1. Plantation d'arbres

Copenhague, nous devons tous agir pour réduire notre CO2. Nous aussi, nous pouvons agir et planter en association avec nos enfants, une centaine d'arbustes dans le coteau du pré communal.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

6.2. Vente de terrains

Proposition à la vente d'un terrain communal village du Rocher surface de 10 310 m² avec le costil (proposition de vente au prix d'achat 3000 € , prix de base d'appel d'offre au mieux disant, réponse au 1er février 2010). Ce terrain n'étant plus utile pour l'assainissement.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Le 27 novembre : remise du label « commune sans pesticides » par André Santini et Jean-François Legrand à 11h30 au Conseil Général.
- Jacqueline ENGUEHARD représentera la commune de Le Chefresne à la Saint-Barbe à Montbray le 29 novembre 2009
- Lundi 30 novembre soir, réunion à la CCCP sur le fonctionnement du ramassage des OM, mise en place vers le 15 janvier. Pour la salle des fêtes, prévoir le local auprès des WC. Don des sacs transparents le jour des vœux du Maire le 10 janvier.
- THT : les relevés topographiques dans les propriétés privées sont interdits sans arrêté préfectoral affiché en mairie au moins dix jours à l'avance. Sous peine d'infraction au droit de propriété privée.
- THT : Le TGI d'Avranches a condamné à 1 000 € d'amendes par personne photographiée, le commissaire enquêteur qui avait failli à son devoir de neutralité et d'atteinte à la vie privée lors de l'enquête publique à Buais .
- La CCCP a signalé que deux associations du Chefresne (le comité des fêtes et Vous) avaient demandé à être sur son site ! Yohann Leroutier déclare que c'est par erreur qu'il a oublié le site communal !
- CLIC - Les traiteurs, suite à une réunion avec les services vétérinaires, déplorent trop de contraintes qui découragent le portage à domicile des repas.
- Un chargement de pierre a été déposé chemin du rocher pour encaisser les trous qui mène à la « pension canine du bout du monde ».

Fin de la réunion à 23h10